

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 – 024 du 15 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 02 mars 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, J. LECERF, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ et M. GORGUET,

MM. J.F. LALY, P. DERUY, L. GABRELLE, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J. WEEXSTEEN, C. AUDEGOND, C. TABARY, J.N. MENAGE, F. SELIER, M. REBOUT, Ph. LEFORT, E. BURDIK, M. FOULON, D. TABARY, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, J. VASSEUR, M. POUILLAUE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, J.M. LECORNET, H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE

M. P. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER

M. J. WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL

M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. DITTE

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. T. ROUCOU

M. J.M. LECORNET, absent et excusé, a été suppléé par Mme L. BEAUCHAMP

M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. G. RICAUX

Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE

M. C AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE.

Objet : Appel à projet européen WIFI4EU.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise que les services de l'Etat procèdent de plus en plus par des appels à candidature permettant aux collectivités et intercommunalités de se positionner au regard de leur action pour bénéficier d'appuis méthodologiques et financiers pour mener à bien leur projet.

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire que les services de l'Etat viennent de lancer un appel à projets WIFI4EU soutenu par des fonds européens permettant aux intercommunalités retenues de bénéficier d'une dotation d'un montant de 15 000 € pour soutenir le déploiement de l'accès à internet par le WIFI dans tous les territoires (bibliothèques, mairies, offices de tourisme, places de marché...).

Monsieur le Président précise que cet appel à projets est doté d'une enveloppe de 120 M d'€ au total. Les aides de la commission européenne représenteront 100% des coûts d'équipement, dans la limite de 15 000 € par collectivité. Cette opération se décline sur 3 ans.

Au titre de l'exercice 2018, la France dispose d'une dotation permettant de subventionner 80 dossiers.

Monsieur le Président propose de présenter la candidature de l'intercommunalité par rapport à cet appel à projets permettant de déployer sur les antennes de l'intercommunalité, les espaces numériques et les communes recevant des permanences de partenaires institutionnels un réseau WIFI en libre accès pour couvrir les besoins des usagers et réduire la fracture numérique du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la candidature de l'intercommunalité du Sud Artois au titre de l'appel à projets WIFI4EU ;
- de constituer un dossier de candidature de l'intercommunalité en réponse à cet appel à projets ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette candidature.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 15 mars 2018 et transmission

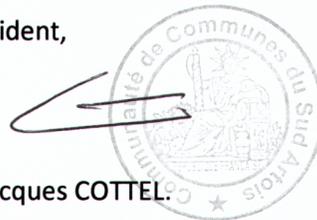
en Préfecture le 15 mars 2018

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

2018-024 – 15/03/2018

Appel à projet européen WIFI4EU